
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents (16) : Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, M. Yann LE ROUX, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Nicolas SHELTON (arrivée à partir de la délibération n°4), M. Claude THEAULT.

Procurations (2) : M. Dominique BELGACEM (pouvoir à Jocelyne AUBERT), Mme Sylvie LEHOBAY (pouvoir à Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT), M. Benoît RABEL (pouvoir à M. Jean-Claude CHARUEL pour les délibérations n°2024/05/14 – 6 et 7).

Absents - excusés (1) : Mme Annabelle BEAUQUESNE

Secrétaire de séance : M. Claude THEAULT

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Renovation globale du groupe scolaire : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDEM et sollicitation de subventions
- Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon
- Chemin rural n° 137 au lieu-dit « La Butte » : cession après enquête publique
- Notification d'un droit de préférence dans le cadre de la vente d'une propriété boisée (parcelle ZH n°8 Les Prés)
- Adhésions 2024 à divers organismes
- Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue Saint Pierre
- Devis pour l'acquisition d'une balayeuse aligneuse et d'une fourche à palettes
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Délibération n° 2024/05/14 - 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2024.

Rénovation globale du groupe scolaire : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDEM et sollicitation de subventions

Délibération n° 2024/05/14 - 2

Le Syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50) propose à ses communes membres intéressées de les accompagner à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'Efficacité Énergétique (maîtrise des usages et rénovation du bâti)
- La Substitution d'Énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

A ce titre, le SDEM50 est lauréat de l'appel à projets ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) « fonds CHENE 2 » qui ouvre droit à la perception d'aides financières pour la réalisation de missions de conception (maîtrise d'œuvre) avant travaux de rénovation énergétique.

Le groupe scolaire du Val Saint Père a été identifié pour la réalisation d'une rénovation énergétique globale.

L'accompagnement du SDEM50 est formalisé par un mandat de maîtrise d'ouvrage octroyé par la commune au syndicat conformément aux articles L.2422-5 et suivants du code de la commande publique.

Les attributions confiées au SDEM50 en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage sont les suivantes :

- Suivi administratif, technique et financier de la phase conception : Passation et notification des marchés et/ou bons de commande nécessaires à la conception de l'opération, et notamment, émission des ordres de service, acceptation des sous-traitants, passation des avenants nécessaires aux modifications éventuelles de toute nature qui pourraient survenir au cours de l'exécution contractuelle, application des pénalités, décision d'arrêt des prestations, décision de réception des prestations, paiement.
- Approbation des études d'avant-projet du maître d'œuvre (Moe)
- Recueil de l'accord de la commune sur le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel
- Versement intégral de la rémunération du maître d'œuvre de la phase diagnostic à la réception des travaux

La mission d'assistance technique du SDEM50 ne concerne que la phase conception jusqu'à la validation des études d'avant-projet (AVP).

Le SDEM50 ne percevra pas de rémunération pour sa mission de mandataire de maîtrise d'ouvrage.

La phase finale de conception pour la passation du marché de travaux (éléments de mission de Moe « PRO-DCE » / « ACT ») et la phase d'exécution des travaux seront suivies par l'équipe de maîtrise d'œuvre et la commune.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 14/05/2024

La commune supportera les coûts induits par la conception et l'exécution de l'opération, en fonction des prestations et travaux réellement réalisés.

En effet, comme l'y autorisent les articles L.2422-7 du code de la commande publique et L.2224-34 du code général de la commande publique, le SDEM50, fera l'avance de fonds nécessaires à l'accomplissement de l'opération de conception (marché de maîtrise d'œuvre).

Le syndicat facturera à la commune en fin d'opération le montant de sa participation suivant les modalités d'appel de fonds, déduction faite des aides financières (programme ACTEE) perçues par le SDEM50.

La commune reste maître d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique et rémunérera directement les prestataires retenus pour les travaux.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 ;

VU l'article L2422-5 du code de la commande publique qui dispose que « dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtés, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L. 2422-6 » ;

VU les statuts du SDEM50 approuvés, dans leur dernière version, par arrêté préfectoral du 11 juin 2020, et notamment l'article 4 qui dispose que le SDEM50 est habilité à intervenir dans le domaine de l'efficacité énergétique ;

CONSIDERANT la convention de mandat annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (M. NOCQUET ne prend pas part au vote) :

- **VALIDE** l'engagement de l'opération de rénovation énergétique globale du groupe scolaire du Val Saint Père,
- **DECIDE** de conclure un mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEM50 pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du groupe scolaire au terme duquel le SDEM50 assurera le suivi administratif, technique et financier de la phase de conception,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que l'ensemble des actes afférents à la bonne exécution de la présente,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès des partenaires financiers tels que la Préfecture (DETR/DSIL), la Région Normandie, le Département de la Manche, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ou tout autre organisme.

Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon

Délibération n° 2024/05/14 - 3

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

En effet, si par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête cet aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine outrageant pour tous ceux qui y reposent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile. Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière, le 12 octobre 2022 (date du premier constat d'abandon) et vise 62 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées. La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Cinq familles justifiant de leur qualité de descendant (ou successeur, ou de personne étant chargée de l'entretien de la concession) ont demandé l'arrêt de la procédure en arguant des travaux de restauration qu'elle avait effectués. Un « constat d'entretien » a été dressé contradictoirement et les intéressés avertis de l'interruption de la procédure.

Une année après le premier constat, un nouveau procès-verbal a été rédigé le 12 mars 2024 pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon. Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Aussi, il est proposé de se prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est présentée au conseil municipal.

Les membres du conseil ont décidé de maintenir la concession de M. BLIER François, ancien maire du Val Saint Père de 1879 à 1892, dans la liste des reprises de concessions.

Concernant la concession des 4 membres de la famille GALLOIS décédés sous le bombardement à la Croix Verte le 3/08/1944, les élus ont décidé de ne pas la reprendre compte tenu du devoir de mémoire. Une réflexion sera engagée sur la mise en place d'une plaque ou stèle en hommage à ces victimes de guerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (17 pour, 1 contre) :

- **DÉCIDE** que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune hormis la concession de la famille GALLOIS,
- **DÉCIDE** qu'un arrêté municipal prononcera la reprise des 56 concessions,

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE*Conseil municipal du 14/05/2024*

- **DÉCIDE** que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.
- **INVITE** le maire à prendre un arrêté municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Sépultures ayant un titre de concession :

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
329	Madame LE CHARTIER Louise	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 54	03/12/1996
163	Monsieur VIVIER Adolphe	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 66	31/10/1969
01.06.1918	Madame DARLY Victorine née DUTEIL	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 67	01/06/1918
90	Madame ROUILLON Marie née L'HIVERT	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 71	11/06/1945
45	Madame GOMBERT née RENOULT	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 75	17/10/1929
75	Monsieur TRICAUD Julien	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 76	31/10/1941
108	Madame BACILLY Marie née PROVOST	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 89	15/10/1951
11.12.1871	Monsieur HENRICH André	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 94	11/12/1871
370	Monsieur BOULAIS Alain	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 97	10/02/1998
133	Monsieur BAZIRE Victor	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 134	16/11/1962
19	Madame GUÉDRAS Augustine	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 145	05/06/1923
218	Madame DE MEYNARD	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 148b	11/10/1979
388	Madame LEVALLOIS Marie-Thérèse	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 159	06/12/1999
330	Madame TRICAUT Alice	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 160	19/11/1996
103	Monsieur ALLIAUME Alexandre	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 162	19/02/1949
70	Monsieur MICHAUD François	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 178	30/08/1939
8	Monsieur BRENGUES Raphaël	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 179	10/06/1921
69	Monsieur HERPIN Albert	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 181	26/12/1938
142	Madame SARTEAUX Madeleine	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 183	29/05/1964
76	Madame MONNERIE	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 184	10/11/1941
54	Monsieur BICREL François	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 188	03/09/1931

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE*Conseil municipal du 14/05/2024*

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
50	Monsieur LEFRANC Victor	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 189	08/12/1930
41	Madame GUILLEMIN	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 213	11/03/1928
88	Madame CHOISNEL Rosalie née PROVOST	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 218	30/03/1945
115	GARNIER	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 242	20/09/1953
368	Madame CRAVER Yvette	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 243	01/12/1997
33bis	Monsieur CHEFTEL Jean	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 246	19/08/1925
116	Monsieur DELAROCHE Pierre	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 251	25/09/1953
119	Monsieur JUIN Raymond	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 252	06/06/1955
107	Monsieur AUBUT Fulgence	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 254	26/02/1951
36	Monsieur GOMBERT Adolphe	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 259	02/06/1927
34	Monsieur BESNARD Auguste	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 264	18/04/1926
24.05.1904	Monsieur ROLLAND DE REUGERVÉ Alain	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 273	24/05/1904
25	Madame ALLAIN Victorine née LUROIS	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 282	08/06/1923
25.12.1900	Madame MOISSERON Marie née BEAUVÈNE	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 291	25/12/1900
14.11.1897	Madame NIVARD Charlotte née BAHOU	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 299	14/11/1897
21.08.1903	Madame LEBRUN Marie-Françoise née NOLAIS	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 301	21/08/1903
61	Madame PINSON	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 302	11/07/1933
23.12.1901	Madame LEGRAND Marie-Thérèse née MANET	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 311	23/12/1901
27.09.1912	Monsieur PAULMIER Louis	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 323	27/09/1912
10.09.1892	Monsieur BARENTON Emmanuel	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 329	10/09/1892
6	Madame LE BELTEL née LUROIS	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 331	20/12/1920
01.10.1896	Monsieur MORIN Adolphe	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 336	01/10/1896
22	Monsieur ROCHELLE François	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 338	05/06/1923
19.11.1904 et 81	Monsieur DUBOIS Arsène	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 342	20/05/1943
62	Madame JUIN née GUINCOUIN	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 350	25/10/1933
14.08.1894	Monsieur BLIER François	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 351	14/08/1894
68	Monsieur GUILLARD Pierre	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 353	29/11/1937

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 14/05/2024

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
56	Monsieur PIBOUIN Paul	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 354	17/02/1932
31	Monsieur MAILLARD Joseph	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 361	19/03/1924
53	Monsieur BAILLEUL François	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 388	20/04/1931
5	Madame TESNIÈRE née JUGAN	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 335	18/12/1920
30.04.1902	Madame MAILLARD Marie	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 278	30/04/1902
17.04.1886 06.04.1892	Madame BAMEULE Célestine née JAUNET	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 244	06/04/1892

Sépultures faisant l'objet de l'acte de notoriété en date du lundi 25 juillet 2022 :

Membres inhumés, Famille	Emplacement
GALLOIS Victor en 1944, GALLOIS née HAREL Maria en 1944, GALLOIS Michel en 1944, GALLOIS Geneviève en 1944	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 74
CALMET Joseph en 1967, CALMET née ACHARD	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 88
CHARUEL née PINSON, CHARUEL Amand	Cimetière Rue Saint Pierre N° Plan 198

non
reprise

Chemin rural n° 137 au lieu-dit « La Butte » : cession après enquête publique

Délibération n° 2024/05/14 - 4

Vu le code rural et de la pêche, et notamment les articles L.161-10, L.161-10-1, R.161-25 à R.161-27 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.134-3 à R.134-30 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2023/05/09 - 7 du 9 mai 2023 autorisant Madame le Maire à entreprendre les démarches réglementaires en vue de la désaffectation et l'aliénation du chemin rural n°137 de la Butte ;

Vu la délibération n°2023/12/12 - 9 du 12 décembre 2023 constatant la désaffectation du chemin rural n°137 de la Butte et décidant de lancer la procédure de cession prévue par les articles L.161-10 et 161-10-1 du code rural au prix de 1 € le mètre carré ;

Vu l'arrêté municipal en date du 21 décembre 2023, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'aliénation du chemin rural n° 137 au lieu-dit « La Butte » ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 au 19 février 2024 ;

Vu le registre d'enquête publique et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Considérant que, par suite, et conformément à l'article L.161-10 du code rural, les propriétaires riverains ont été mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés et que deux mois se sont écoulés depuis l'ouverture de l'enquête publique ;

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 14/05/2024

Considérant les réponses apportées par les propriétaires riverains et que, seul Monsieur Jean-François BARENTON se porte acquéreur de ce chemin rural n° 137 situé en bordure de ses parcelles n° A 83, A 85 et A 86 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (M. RABEL et M. SHELTON ne prennent pas part au vote) :

- **DECIDE** la vente du chemin rural à Monsieur Jean-François BARENTON dont la surface exacte sera établie après intervention d'un géomètre au prix de 1 € le mètre carré conformément à la délibération n°2023/12/12 - 9 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tous documents afférents à la présente cession ;
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Notification d'un droit de préférence dans le cadre de la vente d'une propriété boisée (parcelle ZH n°8 Les Prés)

Délibération n° 2024/05/14 - 5

Madame le Maire donne lecture du courrier de Maître Sandra Devé, notaire à Pleine-Fougères, reçu en lettre recommandée le 12 avril 2024 dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section ZH n° 8 à « Les Prés » d'une superficie de 7 730 m².

Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.

L'intention du propriétaire est de vendre son terrain boisé moyennant le prix principal de 6 000 €.

Le conseil municipal, compétent pour délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune, doit donc se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préférence dans un délai de 2 mois à compter de la notification. L'absence de réponse dans le délai imparti vaudra refus de l'offre de vente.

La commune n'ayant pas de projet pour ce terrain, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'exercice de ce droit de préférence.

M. RABEL quitte la salle et donne pouvoir à M. CHARUEL

Adhésions 2024 à divers organismes

Délibération n° 2024/05/14 - 6

Il est proposé au conseil municipal de renouveler les adhésions aux organismes suivants pour 2024 :

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 14/05/2024

-
- Association des Maires de la Manche ;
 - Fonds de Solidarité pour le Logement ;
 - Fonds d'Aide aux Jeunes ;
 - Association Nationale des Elus du Littoral.

Le versement des cotisations correspondantes sera imputé au compte 6281 « concours divers ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces adhésions.

Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue Saint Pierre

Délibération n° 2024/05/14 - 7

Madame le Maire rappelle qu'il avait été convenu de revoir les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 17 rue St Pierre occupé par Mme BOURDON Fanny, l'échéance est au 1^{er} juin. Le loyer actuel est de 577.13 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 597, 32 €.

Le conseil municipal, à la majorité (15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions), approuve cette revalorisation.

Retour de M. RABEL

Devis pour l'acquisition d'une balayeuse aligneuse et d'une fourche à palettes

Délibération n° 2024/05/14 - 8

Madame le Maire fait part des devis reçus pour l'achat d'une balayeuse aligneuse et d'une fourche à palettes, adaptables sur tracteur.

Après discussion, il est proposé d'ajourner cette question dans l'attente d'une commission avec les agents techniques municipaux afin de mieux connaître leur travail et leur besoin en matériel.

Questions diverses

- En vue des élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024, les membres du conseil sont invités à donner leurs disponibilités pour assurer des permanences.

- Madame le Maire fait part d'un courrier reçu de M. Sébastien Fagnen, sénateur de la Manche, qui souhaite avoir les coordonnées des élus pour les informer régulièrement de ses actions au Sénat. Les élus qui le souhaitent valident l'envoi de leurs coordonnées personnelles.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 14/05/2024

- Suite au transfert de la compétence aux maires de la police de publicité au 1er janvier 2024, Madame le Maire informe le conseil sur la proposition du PETR d'instruire, pour le compte des communes, les autorisations préalables pour les enseignes et la publicité lumineuse et de traiter les déclarations préalables pour l'installation, la modification et le remplacement des publicités et des pré-enseignes. Un avis favorable sera donné au PETR pour poursuivre la réflexion en ce sens.

- Une date de commission "élargie" sera fixée début juin afin de travailler la mise en place d'une signalétique communale pour les bâtiments publics.

- Un concert à l'église aura lieu le dimanche 22 septembre à 16h00 pour la restauration de la statue de Saint-Antoine.

- Madame le Maire invite les élus qui le souhaitent à participer à un atelier participatif « schéma directeur cyclable » organisé par la Communauté d'agglomération le 28 mai à 18h30.

- Madame le Maire indique que le SDEAU 50 prévoit d'engager des travaux de renouvellement du réseau d'eau sur le secteur des Ajoncs en fin d'année 2024.

- Madame le Maire fait part des devis signés en investissement dans la cadre de la délégation marchés publics depuis le dernier conseil.

- Urbanisme : Monsieur NOCQUET fait part des permis de construire et déclarations préalables de travaux, déposés ou accordés depuis le dernier conseil.

- L'agenda des prochaines réunions et manifestations sur la commune est donné pour information aux membres du conseil.

La séance est levée à 21h20.

NOM Prénom	Signature
Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT Maire	
Claude THÉAULT Secrétaire de séance	